

COMMUNIQUE DE PRESSE

17 mars 2009

Retraites complémentaires Agirc et Arrco

Accord sur la revalorisation des points de retraite

Les représentants des organisations syndicales et patronales, réunis le 17 mars 2009, ont décidé d'augmenter les valeurs des points de retraite Agirc et Arrco de 1,34 % en moyenne sur l'année 2009, soit une revalorisation de 1,30 % à effet du 1^{er} avril 2009.

Elles sont portées :

- pour l'Agirc à 0,4186 €
- pour l'Arrco à 1,1799 €.

Les partenaires sociaux ont également décidé d'augmenter les salaires de référence, ou prix d'achat du point de retraite Agirc et Arrco, de 1,8 % pour 2009, soit un montant :

- pour l'Agirc de 4,9604 €
- pour l'Arrco de 14,2198 €.

Quelques chiffres

11,4 millions de retraités concernés, dont 2,3 millions de cadres
18,3 millions de salariés, dont 3,8 millions de cadres

Contact presse
Catherine Favre
01 71 72 14 38
e-mail : cfavre@agirc-arrco.fr